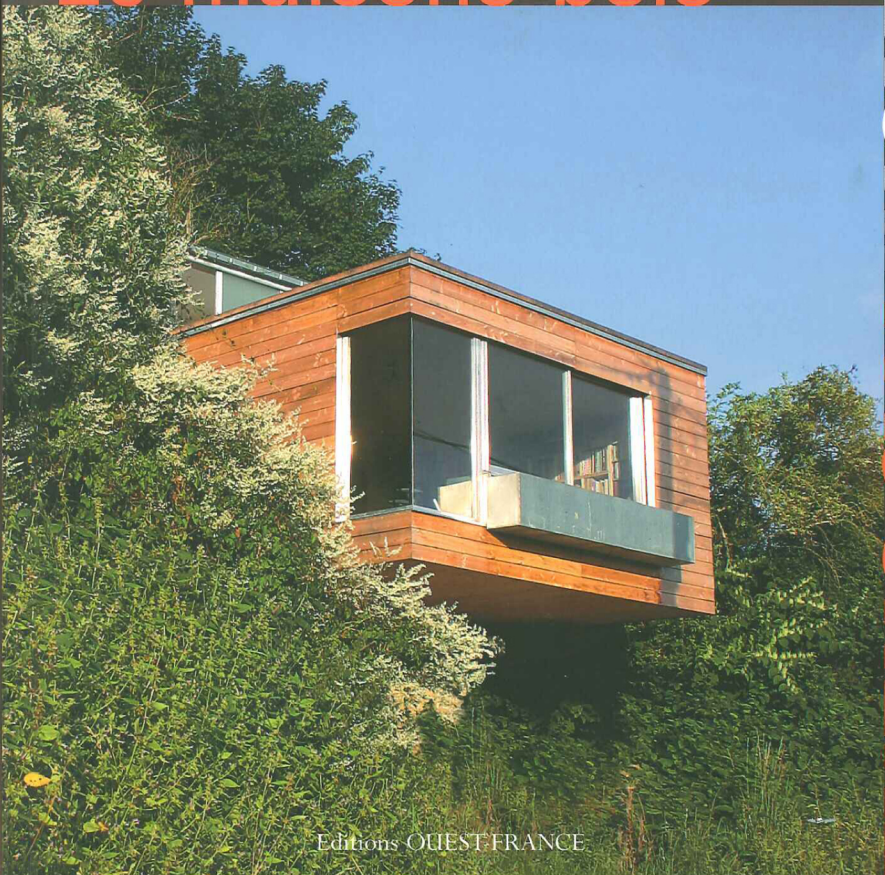


20 maisons bois

OLIVIER DARMON

ARCHI PAS CHÈRE



Editions OUEST FRANCE

Le jardin habité

ne petite maison et un jardin dissocié ; la configuration n'est pas idéale surtout lorsqu'on a deux jeunes enfants qui ne demandent qu'à se dépenser. Pour autant, Sophie et Christian, qui ont acquis ce lot dans une commune proche de Nantes, s'en satisfont. En quelques années, la famille a pris l'habitude d'« aller au jardin » distant de 150 m, un espace qu'elle a investi en aménageant en salon d'été la ruine du cabanon de pierres présent sur le site. Migrer pour jouer, jardiner et déjeuner en plein air est devenu quasi naturel lorsque, quelques années plus tard, une révision du plan local d'urbanisme crée la bonne surprise : le jardin se retrouve classé parcelle constructible. Une opportunité que le couple va saisir pour faire construire, et ainsi profiter de son jardin à pleins temps. Leur souhait ? Un bâtiment largement ouvert sur cet espace extérieur, de la plus grande surface possible, thermiquement performant, soit, compte tenu de leur budget, moins de 145 000 € TTC avec une partie d'autoconstruction, une construction économique, un projet évolutif dans ses aménagements... Une mission confiée à l'architecte Xavier Fouquet, familier de tels dispositifs.

Le terrain, dont l'accès s'effectue par une venelle en impasse sur son flanc sud, définit en cœur d'îlot une lanière de 10 m x 60 m bordée d'un cours d'eau aux berges arborées à l'est, d'un mur en mitoyenneté à l'ouest et du pignon d'un atelier de boulangerie au nord – angle dans lequel est érigé le cabanon. Le nouveau règlement autorise sur cette partie ouest une bande constructible de 10 m x 10 m. « Lors de la pre-

mière visite, le lieu, très agréable, m'est apparu déjà habité, indique Xavier Fouquet. Il y avait là des jeux, des trottinettes, des vélos ; ils y passaient du temps, l'espace était entretenu, il s'agissait bien de leur jardin, en dépit de sa distance avec leur maison. Le cabanon de pierres, qui abritait du mobilier d'extérieur, fonctionnait d'ailleurs peu ou prou comme un salon, ce qui au fil des discussions a suscité le parti pris initial : utiliser les murs existants pour la construction neuve, celle-ci venant en quelque sorte consolider l'occupation des lieux en conservant la spécificité d'un rapport immédiat au jardin. »

Poursuivant cette logique de continuité dans les usages, un autre choix du projet consiste à envisager les éléments existants comme structurant la future construction au sens propre comme au figuré. L'option qui écarte toute démolition (seule la toiture de l'abri est déposée) confère à l'existant une fonction active dans la nouvelle habitation, « des pans sur lesquels

La façade est composée de châssis vitrés fixes, ouvrants ou pliants, elle instaure sur ces trois niveaux une relation forte au jardin. Calé sur le gabarit maximum autorisé par le règlement local d'urbanisme, le bâtiment se développe en R + 1 : étage attribué aux enfants, sous-combles aménagés en grenier et chambre des parents d'environ 25 m². Le rez-de-chaussée non cloisonné reçoit le séjour et sa cuisine ouverte, ainsi que le bureau logé dans le cabanon de pierres existant.

XAVIER FOUQUET





Le jardin d'hiver comprend un seuil d'entrée abrité et deux terrasses en escalier. La première couvre le cabanon de pierres et le bureau du couple ; la seconde chevauche le volume de la salle de bains du premier niveau. Au premier plan, le mur du cabanon et ses raccords de maçonnerie apparents peints en brun par les maîtres d'ouvrage. La structure bois et le mur mitoyen ouest existant sur lequel elle s'appuie (à gauche) sont laissés bruts, les pierres ayant été nettoyées et rejointoyées.

© Philippe Puaud

s'appuyer tant structurellement que spatialement. Puisque ce peu réussissait à répondre à des besoins, il nous semblait intéressant ni de hiérarchiser, ni même de distinguer, l'ancien et le neuf : ne pas les différencier donc afin d'élaborer un jeu d'inclusion entre les deux époques de la construction ». Loin de toute image nostalgique et pittoresque de conservation d'un vestige, c'est en termes de « remise en service » des éléments présents sur le site que l'architecte évoque le projet. Une démarche résolument économique puisque procéder ainsi autorise notamment de ne construire que deux parois extérieures : côté jardin, à l'est, la façade principale vitrée sur sa totalité de châssis fixes, ouvrants ou coulissants et, côté chemin d'accès, le pignon sud bardé de polycarbonate. La structure bois, de mise en œuvre rapide, fiable et tout terrain, s'est naturellement imposée comme le système approprié à ce projet à l'implantation particulière. La démarche pragmatique de l'architecte fut donc de commander à une entreprise de charpente avec laquelle il avait travaillé auparavant une structure poteau-poutre « de type hangar, simple, efficace, optimisant la rentabilité du dispositif ».

L'organisation du plan crée deux bandes longitudinales nord-sud. La première, côté jardin à l'est, abrite les espaces chauffés : séjour, cuisine, bureau au rez-de-chaussée et les chambres aux niveaux supérieurs. Quant à la tranche ouest du bâtiment, côté mur mitoyen, elle définit un jardin d'hiver non chauffé sous toiture polycarbonate. Ce volume partiellement toute hauteur reçoit l'entrée de la maison et compose aux étages deux terrasses en escalier : l'une enjambe le volume du cabanon de pierres devenu le bureau des maîtres d'ouvrage et prolonge l'étage des enfants ; la seconde est installée au-dessus de la salle de bains de ce premier niveau, sous les rampants de la toiture, combles attribués à la chambre des parents.

Les avantages du dispositif sont nombreux. Thermiquement, cet espace tampon assure un rôle de régulation. D'autre part, insérer ainsi

les espaces chauffés entre le jardin d'hiver et le jardin permet de profiter en totalité des 10 m de profondeur du droit à construire, sans pour autant pâtir des inconvénients d'un bâtiment épais. De fait, en décollant ces espaces des murs existants, le jardin d'hiver et ses terrasses génèrent plusieurs qualités. A l'échelle du bâtiment, le procédé optimise son ensoleillement, organise perspectives, transparences ou échappées et favorise la circulation de la lumière. A l'échelle de chacune des pièces, traversantes pour la plupart, il offre une double orientation, soit un apport supplémentaire de lumière et de vues, une sensation d'espace et une ventilation naturelle accrues.

Considérées ensemble, ces qualités enrichissent sensiblement les usages de l'habitation en créant des relations variées avec l'espace extérieur. A l'est, où les châssis pliants du rez-de-chaussée ouvrant la façade sur toute sa dimension tendent à annexer le jardin au séjour, elles sont frontales et immédiates tandis qu'elles sont plus contenues et protégées sur le jardin d'hiver enclavé à l'ouest, mais aussi réglables, modulables selon les envies et les saisons. En écho à ce potentiel, l'aménagement qui profite lui aussi de l'existant contribue également à épaissir et à dilater l'espace intérieur. L'intégration du cabanon dans la surface chauffée, l'incorporation du mur séparatif extérieur dans le séjour, leurs pierres, les raccords de maçonnerie, la structure bois, bref les éléments constructifs laissés partout bruts et apparents, sont autant de procédés concourant à mêler l'ancien et le neuf, le minéral, le polycarbonate et le bois, l'opaque, l'opalin et le transparent, afin de créer des luminosités et des ambiances différentes selon les axes, et finalement brouiller les rapports intérieur-extérieur.

Le couple, installé depuis maintenant trois ans, est enchanté de cette collaboration avec l'architecte. L'option consistant à privilégier la fabrication d'une emprise construite brute en leur laissant toute latitude de réaliser ultérieurement les aménagements souhaités leur convenait parfaitement. C'est ainsi qu'ils ont récemment,



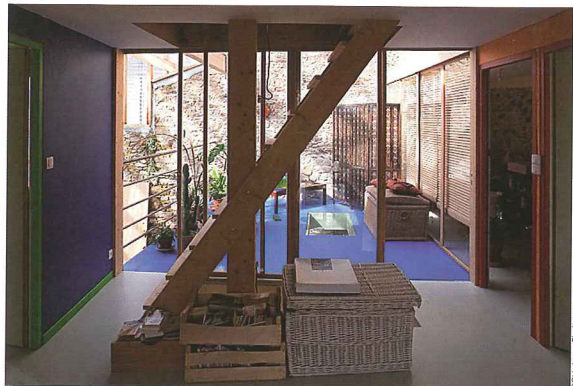
© Sébastien Chalmieu



© Sébastien Chalmieu

En haut : le séjour depuis l'espace salon. En arrière-plan, la porte d'entrée vitrée de l'habitation ouvrant sur le jardin d'hiver.

Ci-dessus : le séjour depuis l'espace entrée. Dans cette pièce principale, huit panneaux pliants ouvrant toute hauteur et toute largeur sur l'espace extérieur traduisent « la volonté de faire glisser le jardin dans la pièce de vie ».



© Stéphane Charnau



© Stéphane Charnau



© Philippe Raux

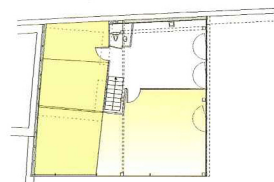
Comment être durable à montant de travaux égaux ? En construisant des maisons performantes, mais plus petites car équipées d'une noria d'appareils pour l'instant coûteux de régulation et de chauffage, ou en imaginant des dispositifs architecturaux adaptés ? Cette réalisation sans technologie, et par conséquent sans maintenance, comprenant un vaste espace chauffé – mais également 40 m² de jardin d'hiver utilisables dès les intersaisons – plaide de façon convaincante pour la seconde solution. « L'enjeu du développement durable ne peut se réduire à une performance technique de consommation d'énergie ; il consiste plutôt à explorer des modes de vie différents, d'autres rapports à la matière, et au climat, aux liens entre la forme construite et les destinations et usages », remarque Xavier Fouquet. Ce qui revient à inventer des principes performants plus simples, simultanément générateurs d'espaces supplémentaires et d'économies ; ce qui suppose sans doute de prospecter des voies moins formatées par la technologie et ses enjeux commerciaux, stratégie optimiste et exigeante nécessitant probablement un supplément de réflexion.

En haut à gauche : au R + 1, l'étage des enfants cloisonné *a minima* ; la pièce polyvalente reliant leurs deux chambres se prolonge via une paroi coulissante sur la première terrasse du jardin d'hiver. Ce volume intermédiaire (salle de jeux, chambre d'appoint, etc.) voit ainsi sa surface doublée. Il fonctionne comme un séjour extérieur habité à l'année, avec plantes, fauteuils, etc.

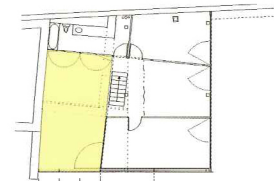
En haut, à droite : une des deux chambres d'enfants du premier niveau ; à l'instar du rez-de-chaussée, le rapport au jardin est également très présent.

À gauche : la terrasse intérieure du R + 2, dernier niveau du jardin d'hiver.

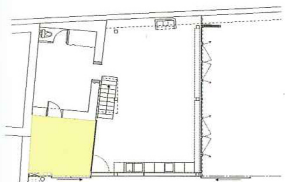
Page de droite : la maison depuis le chemin d'accès.



R + 2 (comble)



R + 1



Rez-de-chaussée

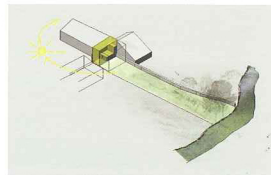


Schéma d'ensolaillement



© Stéphane Charnau

DESRIPTIF

- Architecte : Xavier Fouquet
- Coût : 144 888 € TTC (hors honoraires, 10,5 % du montant des travaux HT)
- Surface : 200 m² + 30 m² de combles aménagés + 40 m² de jardin d'hiver (15 m²/entrée + 20 m²/terrasse R + 1 + 5 m²/terrasse R + 2)
- Prix au m² surface habitable : 724 € TTC + autoconstruction
- Prix au m² surface utilisable : 629 € TTC
- Chauffage : solaire passif + eau chaude/gaz (rez-de-chaussée), convecteurs électriques (R + 1 et R + 2)
- Matériaux utilisés : sapin du Nord (ossature, charpente), polycarbonate ondulé simple peau (bardage et couverture), movingui (menuiserie extérieure bois façade est), sapin (menuiserie intérieure), laine de chanvre 150 mm (isolation parois ossature bois), laine de verre (isolation plancher et toiture), OSB et/ou contreplaqué en surfaces horizontales (sols et parements sous-faces)

- Durée des études : 6 mois
- Durée du chantier : 10 mois
- Localisation : Loire-Atlantique (44)
- Livraison : 2006

- Lot 01 : gros œuvre [Entreprise Echappé] 12 833 € HT
- Lot 02 : charpente, couverture [Entreprise Guillet] 23 914 € HT
- Lot 03 : menuiserie extérieure bois [Entreprise Martin] 24 085 € HT
- Lot 04 : menuiserie intérieure bois (dont assistance autoconstruction) [Entreprise CLM (O. Fixot)] 42 120 € HT
- Lot 05 : électricité [Entreprise Brosseau] 6 479 € HT
- Lot 06 : plomberie [Entreprise SMA] 11 710 € HT

- Total HT : 121 144 €
- TVA 19,6 % : 23 744 €
- Total TTC : 144 888 €

Non compris dans les marchés : les finitions intérieures et peintures ont été réalisées par les maîtres d'ouvrage, qui ont également assuré la pose de la couverture assistés par l'entreprise.